



Affiché le

08 AOÛT 2024

ARRETE MUNICIPAL n°59/2024

**Interdiction temporaire de circuler du lundi 19 août 2024 au mercredi 21 août 2024
Les Carrières**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande de l'entreprise MB TERRASSEMENT, située 8 Rue de la Roche - 44320 FROSSAY, de réaliser un busage de diamètre 300 en traversée de route, en date du 19 juillet 2024,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : Du lundi 19 août 2024 au mercredi 21 août 2024, la circulation sera interdite sur le chemin rural Les Carrières (CR 53), sauf pour les riverains, comme identifié sur le plan annexé.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise MB TERRASSEMENT.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la Police Municipale, au demandeur.

Le 05 août 2024

**Le Maire,
Sylvain SCHERER**



ANNEXE

